



EXPERTISE Santé

Cabinet d'Expertise en Soins Infirmiers,
Parce que le droit de la santé touche également le domaine des Soins Infirmiers

NGAP Titre XVI – SOINS INFIRMIERS Synthèse avenant n°6 de la NGAP Guide pratique (extrait de la convention nationale des infirmiers)

Dans le cadre de ses activités, l'infirmier libéral est amené régulièrement sur un terrain, autre que celui des soins, c'est le monde de la facturation et de la nomenclature générale des actes professionnels. Si cela peut paraître simple de prime abord, dans la pratique, c'est un exercice périlleux (les éventuels contrôles de l'assurance maladie porteront sur ces facturations) et c'est l'une des plus importantes difficultés que vous pouvez rencontrer, que vous soyez débutants ou chevronnés...

Ce guide vous permettra d'appréhender au mieux les nouvelles dispositions de l'avenant n°6 de la NGAP paru au JO le 13 juin 2019. Les premières applications de cet avenant se feront en décembre 2019. Il s'inscrit dans le cadre d'une revalorisation de l'activité des infirmiers libéraux et du fait du rôle essentiel des infirmiers dans la prise en charge en ambulatoire. Il s'articule autour de quatre thèmes (et un thème en négociation)

Accompagnement par les infirmiers de la prise médicamenteuse à domicile

Prise en charge des soins post opératoire à domicile

Intervention des infirmiers auprès des enfants de moins de 7 ans

(Prise en charge par les infirmiers des patients sous chimiothérapie orale et thérapie par pression négative)

Prise en charge des plaies complexes et de certains pansements courants

1 ^{er} Décembre 2019		1 ^{er} Janvier 2020		1 ^{er} Mai 2020		1 ^{er} Juillet 2020		1 ^{er} Janvier 2021		1 ^{er} Janvier 2022		1 ^{er} Janvier 2023
Art. 10 : étendu troubles cognitifs	AMI 1	Majoration Enfant < 7ans	MIE 3,15 €	Cumul possible en AMI (S/CIM DID) avec AIS/ Forfait	AMX 1	Art. 10 : étendu troubles cognitifs	AMI 1,2	Surveillance clinique accompagnement postopératoire – J0-J6	AMI 3,9	Accompagnement à domicile de la prise médicamenteuse	AMI 5,6 AMI 4,6 AMI 4,6	
Art. 10 : Surv. Trt per os 15 passages	AMI 1	Pst Trachéo	AMI 3			Analgésie topique	AMI 1,1	Surveillance clinique de cathéter péri nerveux pour analgésie postopératoire	AMI 4,2			
Bilan sanguin : Dérogation 11B		Pst Abdominoplastie, Chir. Mammaire, stripping et stomie	AMI 3			Pst avec compression	AMI 5,1	Retrait de sonde urinaire	AMI 2			
MAU tous actes < AMI 1,5		Pst exérèses multiples varices	AMI 3					Changement de flacon / retrait postopératoire de drain	AMI 2,8			
Nouveau zonage après avis ARS		Bilan initial plaie / pst lourd et complexe	AMI 11									
		Pst Brûlure radiothérapie > 2%	AMI 4									
		DMP	1 €									
		BSI pour + 90 ans						BSI pour + 85 ans		BSI pour + 78 ans		Généralisation BSI

Vous souhaitez parfaire vos connaissances sr la NGAP ? Consultez notre site internet www.expertisesante.fr